



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Le 27 octobre 2020

Préavis N° 10/2020 concernant la demande de crédit pour l'assainissement de la culée Sud-Est, l'entretien de barrières et la sécurisation du cheminement piéton sur le Pont de Fenil

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 26 octobre 2020 présidée par Monsieur Jean-Luc Bürgy, président.

Le conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N° 10/2020,

où le rapport de commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté avec 14 oui, 11 avis contraires et 10 abstentions, l'amendement proposé par M. Yves Filippozzi, conseiller communal

- Autoriser la municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement d'urgence de la culée, l'entretien des barrières et la sécurisation du cheminement piéton et cycliste sur le Pont de Fenil, incluant une limitation de vitesse à 30 km/h tels que définis ci-dessus pour un montant total de CHF 193'750.- ;

a accepté à la majorité, 3 avis contraires et 3 absentions les conclusions du préavis municipal amendé, à savoir :

- Autoriser la municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement d'urgence de la culée, l'entretien des barrières et la sécurisation du cheminement piéton et cycliste sur le Pont de Fenil, incluant une limitation de vitesse à 30 km/h tels que définis ci-dessus pour un montant total de CHF 193'750.- ;
- Financer cet investissement par la trésorerie courante ou par recours à un emprunt si nécessaire à hauteur de CHF 193'750.- et d'assumer les charges financières y relatives ;
- Amortir le montant résiduel de cet investissement sur une durée de 30 ans au maximum

Ainsi délibéré et voté en séance du conseil communal du 26 octobre 2020.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président


Jean-Luc Bürgy



La secrétaire


Ariane Wunderli